



## FORMATION AUX NOUVEAUX ACTES PROFESSIONNELS DES AMBULANCIERS DANS LE CADRE DE L'AIDE MÉDICALE D'URGENCE (AMU)

**Objectif général :** Acquérir les actes et soins pouvant être accomplis par un ambulancier dans le cadre de l'Aide Médicale Urgente selon le cadre réglementaire, tout en effectuant un recueil et une transmission pertinente des données via une communication efficace

**Personnes concernées :** Ambulanciers DE ayant obtenu leur diplôme avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023

**Objectifs de formation :** (programme conforme à l'arrêté du 31 octobre 2022 relatif à la formation aux actes professionnels des DEA/AMU)

- S'intégrer dans le dispositif de l'AMU en tant qu'ambulancier, connaître le cadre réglementaire relatif au transport sanitaire, les modalités d'application des actes professionnels
- S'approprier les actes professionnels dans le strict respect des bonnes pratiques, évaluer la qualité des actes et identifier les éléments à réajuster
- Apprécier la gravité d'un tableau clinique urgent
- Identifier et sélectionner les informations pertinentes à transmettre au médecin et les transcrire avec exactitude
- Réaliser les actes professionnels **en lien constant avec le médecin :**
  - Recueillir la glycémie par captation capillaire brève ou lecture transdermique
  - Administrer en aérosols des produits non médicamenteux
  - Recueillir le taux de saturation en oxygène ou en monoxyde de carbone par voie non invasive
  - Évaluer la douleur et observer les manifestations de l'état de conscience
- Réaliser des aspirations endotrachéales sur orifice trachéal cicatrisé et non inflammatoire
- Réaliser les actes professionnels **sur prescription du médecin** selon un tableau clinique identifié :
  - Enregistrer et transmettre un électrocardiogramme à visée diagnostique à l'aide d'un outil automatisé
  - Administration en aérosols ou pulvérisation de produits médicamenteux
  - Administration par voie orale ou intranasale de produits médicamenteux
  - Administration de produits médicamenteux par stylo auto-injecteur
  - Recueil de l'hémoglobinémie
- Réactualiser les connaissances en lien avec l'AFGSU, dont la prise en charge de l'ACR et les situations sanitaires exceptionnelles

### Modalités et méthodes pédagogiques :

- Techniques de pédagogie active, de simulation
- Apprentissage pratique à partir de multiples cas cliniques
- Démonstration et utilisation de matériels et de dispositifs médicamenteux actuels

**Formateurs :** Médecins du C.E.S.U. 88 et personnels paramédicaux expérimentés dans la prise en charge des urgences

### Évaluation et validation des acquis :

- Évaluation par tests d'entrée et de sortie de formation
- Évaluation en cours de formation sous forme d'ateliers divers et de mises en situations
- Validation : temps de présence
  - attestation de fin de formation « Actes professionnels de l'ADE dans le cadre de l'AMU »
  - renouvellement de l'AFGSU 2 selon les cas (dernière formation dans les 4 ans précédents)

**Durée :** 21 h (3 jours consécutifs de 7 h)

**Tarif :** 450 Euros

**Lieu :** C.E.S.U. 88

2 AVENUE PIERRE BLANCK / IFMS  
88000 EPINAL

**Horaire :** 9 h / 17 h (1 heure de pause repas)

### Renseignements et inscriptions :

**Mme Isabelle BUSSON** secrétaire

Téléphone : 03.29.68.30.43 (mercredi matin-jeudi - vendredi matin)

Courriel : cesu88@ch-ed.fr

www.ch-emile-durkheim.fr/cesu-88

CESU 88 - CH Emile Durkheim

site IFMS – 2 avenue Pierre Blanck – 88000 Epinal

### Equipe C.E.S.U. 88 :

**Directeur SAMU 88** Dr Manuel CONTINI

**Responsable Pédagogique** Dr FX MORONVAL

**Cadre de Santé** Mme Florence DRICOT

**Logisticien** Mr Alain PONTECAILLE